

Conseil Communal de Bassins

Commission de gestion

Préavis no 10/11

Préavis municipal relatif à au plafond d'endettement de la législature 2011-2016

La Commission de Gestion s'est réunie le 2 août et le 11 août 2011.

Lors de la séance du 2 ct, la Commission des Finances était également présente. La Municipalité dans son ensemble était présente et nous a commenté ce préavis.

La Commission de Gestion était composée de Mesdames H.Elmer, F. Zesiger-Schärer & M.-R. Olmo, ainsi que de M. J. Schorr. Mesdames Anne-Marie Badel & Anne Genevay-Bolay étaient absentes et excusées lors des deux séances. Monsieur B. Treboux a pris part à la séance du 2ct et était excusé pour la séance du 11 ct.

La Commission de gestion a pris note que ce préavis répond à une obligation de la Commune de Bassins vis-à-vis de l'Etat de Vaud et que la Commune n'a aucune obligation de réaliser ces investissements, ni d'atteindre ce seuil d'endettement.

Elle relève également que tout projet d'investissement faisant l'objet d'un crédit extrabudgétaire sera dûment présenté au Conseil Communal et devra être accepté par ce dernier.

Conclusion :

La Commission de Gestion propose au Conseil Communal de Bassins :

- **d'accepter le plafond d'endettement pour la législature 2011 - 2016 en précisant que chaque demande de crédit extrabudgétaire pendant la législature doit être présenté et avalisé par le Conseil communal.**

Bassins, le 12 août 2011

Herlinda Elmer



Bernard Treboux

Frédérique Zesiger-Schärer

Jörg Schorr

Maria-Renédios Olmo (rapporteur)